

Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 20 janvier 2014, 19 h 30

à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), Mme Marie-Ève Racine (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, et du directeur général par intérim.

Dispositions préliminaires

1. 016-01-14 Ouverture de la séance

À 19 h 30, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

Document déposé : DOC-04-01-14

2. 017-01-14 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Appuyé par M. le conseiller Alain Dufresne.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2013 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2013 et du 6 janvier 2014

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes – Lot 01-2014 (5 décembre 2013 au 16 janvier 2014)

Période de questions #1

5. Période de questions #1

Suivi

6. Correspondance
7. Suivi des projets en cours

Dépôt

8. Dépôt du *Registre des dépenses* de 15 000 \$ à 24 999 \$
9. Dépôt des procès-verbaux de correction PVC-001-14 et PVC-002-14

Avis de motion

10. Avis de motion – Adoption d'un *Règlement concernant les nuisances, abrogeant et remplaçant le Règlement 461-04*
11. Avis de motion – Adoption d'un *Règlement décrétant des travaux et des dépenses en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts par une dépense et subventionnée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*

Adoption de règlements

12. Adoption du Règlement 715-14 – *Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2014*

Opérations contractuelles

13. Annulation de l'appel d'offres sur invitation INV2013-06 pour services professionnels – Vérificateur comptable externe pour les années 2014, 2015 et 2016
14. Autorisation de lancement d'appels d'offres

Autorisation de signatures

15. Autorisation de signatures – Contrats de service des professeurs des activités de loisirs pour l'hiver 2014

16. Autorisation de signatures – Demande de subvention pour la Fête de la pêche

Ressources humaines

17. Embauche de M. Denis Larochelle au poste d'opérateur journalier saisonnier

18. Prolongation du contrat de M. Serge Demers, directeur général par intérim

19. Congédiement de M. Gaétan Bussièrès

Divers

20. Adoption de la refonte du calendrier de conservation des documents

21. Autorisation à Roche Ltée – Demande de certificat d'autorisation (CA) pour le remplacement et la réhabilitation de la conduite le long de la Rivière Richelieu

22. Nomination de M. Serge Demers à titre de responsable de l'accès à l'information

23. Création d'un comité relatif à la circulation routière

Période de questions #2

24. Période de questions #2

Dispositions finales

25. Levée de la séance

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. 018-01-14 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2013 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2013 et du 6 janvier 2014**

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Appuyé par M. le conseiller Charles Durocher.

Il est résolu :

1. D'adopter et de signer les procès-verbaux des séances suivantes :

- Séance ordinaire du lundi 9 décembre 2013, 19 h;
- Séance extraordinaire du lundi 16 décembre 2013, 19 h 30;
- Séance extraordinaire (Budget et PTI) du lundi 6 janvier 2014, 19 h;
- Séance extraordinaire du lundi 6 janvier 2014, 20 h.

2. D'autoriser la mairesse, Mme Wanita Daniele, et/ou le directeur du Service juridique et greffier, M^e Sylvain Déry ou, le cas échéant, la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Documents déposés : DOC-05-01-14

DOC-06-01-14

DOC-07-01-14

DOC-08-01-14

Adoption des comptes

4. 019-01-14 **Adoption des comptes – Lot 01-2014 (5 décembre 2013 au 16 janvier 2014)**

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Appuyé par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

1. De recevoir le bordereau du lot 01-2014, couvrant la période du 5 décembre 2013 au 16 janvier 2014, au montant de 1 125 631,29 \$;

2. De payer les montants associés audit bordereau :

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 20 JANVIER 2014	
Imprimerie Sociale	194,31 \$
R.M. Leduc & Cie	327,79 \$
Société québécoise d'information juridique	21,56 \$
Le feuillet Paroissial	402,40 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	17 269,02 \$
PG Solutions	2 911,75 \$
Petite Caisse Sainte-Brigitte-de-Laval	167,92 \$
Purolator Courier Ltée	37,66 \$

Postes Canada	566,89 \$
Bell Canada	1 399,51 \$
Fournitures de Bureau Denis	879,47 \$
Les Copies de la Capitale inc.	549,02 \$
Altus Heylar division de groupe Altus ltée	339,18 \$
Dicom Express	225,80 \$
Fabrique de Sainte-Brigitte-de-Laval	500,00 \$
Association des chefs Service incendie du Québec	264,44 \$
Aéro-Feu ltée	497,84 \$
Société protectrice des animaux de Québec	2 449,99 \$
Claude Côté	595,44 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	1 109,40 \$
Club social des pompiers de Ste-Brigitte-de-Laval	676,25 \$
Centrale d'appels d'urgences Chaudières-Appalaches	1 724,63 \$
Prestige du Monogramme inc.	172,46 \$
Bell Mobilité Cellulaire	448,31 \$
Lindt Canada limité M2193	425,72 \$
Capital Propane inc.	890,12 \$
Guillaume Bédard	367,04 \$
Michelin Amérique du Nord (Canada) inc.	3 609,58 \$
Location d'outils Beauport inc.	340,32 \$
Spécialités Industrielles Harvey	206,67 \$
NAPA pièces d'autos	46,01 \$
Excavation Vallier Ouellet inc. (E.V.O)	18 520,84 \$
Hydraulique Chauveau inc.	115,73 \$
Camions international Élite ltée	3 296,34 \$
Camions Freightliner Québec inc.	198,89 \$
Drolet ressort inc.	3 203,54 \$
Le groupe Déziel	49,28 \$
Hydro Québec	33 824,33 \$
Capitale Hydraulique	229,72 \$
Air liquide Canada inc.	131,16 \$
M. Lemieux inc.	632,02 \$
Ville de Québec	16 448,94 \$
Gaudreau environnement inc.	36 125,62 \$
Canac-Marquis Grenier	539,25 \$
Jean-Francois Guillot	65,79 \$
Laboratoires d'expertises de Québec ltée	1 376,14 \$
Groupe Gemec	940,05 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	75,07 \$
Simplex Grinnell	354,12 \$
Association sportive de Sainte-Brigitte-de-Laval	756,00 \$
GÉNIO	735,84 \$
Alarme Digitech inc.	6 141,82 \$
Audrey Beaulieu	21,18 \$
BPR-Infrastructure inc.	4 111,04 \$
Loblaws inc.	790,22 \$
S-Pace signalétique inc	344,92 \$
P.E. Pageau inc.	74 874,76 \$
Multi-gestion C.D. inc.	77,35 \$
Électro Mig inc.	1 544,80 \$
Les huiles Desroches inc.	2 761,59 \$
Pneus Bélisle	(657,21) \$
Le réseau Mobilité plus	82,09 \$
Lumen	252,51 \$
Les produits industriels Jean-Paul Côté inc.	411,67 \$
Protection incendie PC	320,73 \$
Wajax systèmes de puissance	89 278,09 \$
Scolart	19,41 \$
Laboratoire Environex	692,43 \$
La résidence le Trèfle d'or	2 057,00 \$
Service des Espaces Vert	3 161,81 \$
UniFirst Canada Ltd	826,97 \$
Shred-it international inc.	158,66 \$
France Bouchard	680,65 \$
Solutions M3	2 035,06 \$
Logitech plus	206,27 \$

Café 7 étoiles	1 249,43 \$
Équipement Amérifor inc.	175,77 \$
Expéritec	649,55 \$
Voltec Ltée	2 093,58 \$
Le Groupe Harnois	29 266,19 \$
Gestion Deblois	1 755,16 \$
Création Méchanical	34,49 \$
Aerzen Canada inc.	291,07 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick-GMC	551,79 \$
École de danse Dance-Teen-y	38,64 \$
Buffet Maison, la tradition d'aujourd'hui	2 317,20 \$
Loews Hôtel Le Concorde	125,53 \$
DUFF resto - bar laitier	70,94 \$
Costco American Express	88,73 \$
Discount	4 838,22 \$
Transport Métaux Régional	715,73 \$
Christian Bilodeau	19,78 \$
AQLPA	500,00 \$
Mack Ste-Foy	301 104,81 \$
Jessie Fradette	1 164,52 \$
Les Consultants S.M. inc.	9 198,00 \$
Les Services G&K (QUE.) INC.	402,62 \$
Chemaction	849,67 \$
Librairie Renaud-Bray	18 707,54 \$
Gestion V.Ouellet	517,39 \$
Luc d'Amours	1 045,79 \$
J.L.Inc.	562,81 \$
Ministère du Revenu du Québec	70 227,75 \$
Receveur Général du Canada	32 416,89 \$
Syndicat canadien de la fonction public	1 127,70 \$
Mission HGE inc.	2 701,91 \$
PitneyWorks	309,30 \$
Régulvar	3 378,84 \$
Financière Banque Nationale inc.	9 620,00 \$
Visa Desjardins	10 067,25 \$
Côté Fleury	22,29 \$
Régis Coté & Associés	18 080,97 \$
Industrielle Alliance	42 309,80 \$
Union des municipalités du Québec	8 439,69 \$
Publications CCH Itée	156,45 \$
AECOM Consultants inc.	73 727,72 \$
Louis Hamel enr.	46,10 \$
Références Systèmes inc.	3 267,70 \$
Gagné Letarte société nom collectif, avocats	1 587,29 \$
Pitney Bowes	579,86 \$
Accommodation du Domaine Beaulieu	85,09 \$
Orizon mobile	736,06 \$
Association Québécoise du Loisir Municipal	406,07 \$
Gagnon Sénéchal Coulombe	194,58 \$
Cummins Est du Canada Inc.	135,05 \$
Robitaille Équipement inc.	735,84 \$
Méto Excavation	11 957,85 \$
Vitro Plus Beauport	396,67 \$
Armatures du Québec Enr	206,90 \$
Atelier d'Usinage Chauveau Inc	1 163,31 \$
Les Entreprises L.T. Ltée	37 438,49 \$
Carte Sonic	3 349,76 \$
Luminore Electrique Inc	736,42 \$
Macpek Inc	428,82 \$
Garage René Bertrand inc	517,39 \$
Quin. Tho-Val-Trem Inc.	362,57 \$
J.A. Larue Inc	227,05 \$
Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc	1 770,62 \$
Les Moteurs Electriques P.M.R. du Québec Inc	3 490,24 \$
Alex Coulombe Ltée	389,99 \$
Signalisation Lévis inc.	57,03 \$
Poly-Énergie	1 149,76 \$

Carrières Québec Inc	544,66 \$
Mines Seleine	48 334,88 \$
Clé Dynamique Serrurier	315,02 \$
9235-7367 Québec inc.	4 910,00 \$
Dorothée Berryman	330,00 \$
Flavienne Bourgault	1 268,64 \$
Jean-Philip Leclerc	41,28 \$
Eric Boutin	119,80 \$
Clé Dynamique Serrurier	315,02 \$
Total	1 125 631,29 \$

3. D'autoriser le directeur général par intérim et/ou le directeur du Service juridique et greffier, M^e Sylvain Déry ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Document déposé : DOC-09-01-14

Période de questions #1

5. 020-01-14 **Période de questions #1**

Le cas échéant, à 19 h 34, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 679-13 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 638-11.*

La période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, s'est terminée à 19 h 45.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Suivi

6. 021-01-14 **Correspondance**

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

- MRC de La Jacques-Cartier : Bilan 2013 sur le transport collectif;
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) : Programme de compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ;
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) : Attribution d'un montant additionnel au montant autorisé provenant d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) : Versement d'une subvention en raison de la performance de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval en matière de gestion des matières résiduelles en 2013;
- Mutuelle des municipalités du Québec : Versement d'une ristourne.

7. 022-01-14 **Suivi des projets en cours**

Les élus font un suivi des projets en cours :

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux :
 - Conseil de Bassin de la rivière Montmorency
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industriel
- Mme la conseillère Christiane Auclair :
 - Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

- Urbanisme – développement
- Travaux publics
- Mme la conseillère Marie-Ève Racine :
 - Protection incendie – sécurité
 - Transport collectif
 - Âge d’or
- M. le conseiller Alain Dufresne :
 - Sport et loisirs
 - Représentant des associations sportives
 - Comité du budget
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin :
 - Comité budget
 - Comité d’administration
- M. le conseiller Charles Durocher :
 - Culture
 - Représentant au conseil d’établissement de l’École du Trivent
 - Représentant à l’Association des sentiers lavallois

Dépôt

8. 023-01-14 Dépôt du Registre des dépenses de 15 000 \$ à 24 999 \$

Le conseil municipal reçoit le *Registre des dépenses de 15 000 \$ à 24 999 \$* effectuées, conformément au Règlement 696-13 – *Règlement déléguant le pouvoir d’autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le Règlement 674-13* et le Règlement 695-13 – *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, abrogeant et remplaçant le Règlement 673-13*.

De ce fait, il en reconnaît le paiement, le cas échéant.

Document déposé : DOC-10-01-14

9. 024-01-14 Dépôt des procès-verbaux de correction PVC-001-14 et PVC-002-14

Conformément aux articles 92.1 et 96 LCV, la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, dépose au conseil municipal les procès-verbaux de correction PVC-001-14 et PVC-002-14, corrigeant une erreur d’écriture qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

*Documents déposés : DOC-11-01-14
DOC-12-01-14*

Avis de motion

10. 025-01-14 Avis de motion – Adoption d’un Règlement concernant les nuisances, abrogeant et remplaçant le Règlement 461-04

Conformément à l’article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu’il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un *Règlement concernant les nuisances, abrogeant et remplaçant le Règlement 461-04*.

11. 026-01-14 Avis de motion – Adoption d’un Règlement décrétant des travaux et des dépenses en immobilisations relatives aux travaux d’aqueduc et d’égouts par une dépense et subventionnée par le Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ)

Conformément à l’article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu’il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un *Règlement décrétant des travaux et des dépenses en*

immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts par une dépense et subventionnée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), pour un montant de 1 087 392,00 \$, remboursable sur 20 ans. Ce règlement touchera tous les immeubles desservis par l'aqueduc et/ou par le réseau d'égouts municipal.

Adoption de règlements

12. 027-01-14 **Adoption du Règlement 715-14 – Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2014**

Considérant que le conseil municipal doit décréter des taux de taxes et des tarifs de compensation suffisants pour rencontrer les dépenses adoptées au budget 2014;

Considérant que le conseil municipal peut décréter des tarifs relatifs à l'utilisation de certains biens et à la fourniture de certains services offerts par la Ville :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Appuyé par M. le conseiller Alain Dufresne.

Il est résolu :

1. D'adopter le Règlement 715-14 – *Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2014*, conformément à la LCV;
2. D'autoriser le directeur général par intérim et/ou le directeur du Service juridique et greffier, M^e Sylvain Déry ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la Mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Document déposé : DOC-13-01-14

Opérations contractuelles

13. 028-01-14 **Annulation de l'appel d'offres sur invitation INV2013-06 pour services professionnels – Vérificateur comptable externe pour les années 2014, 2015 et 2016**

Considérant les soumissions reçues en date du 27 novembre 2013;

Considérant l'article 1.5 du devis INV2013-06 qui stipule que les soumissions sont valides 90 jours suivant le dépôt de soumissions;

Considérant que le comité de sélection ne pourra évaluer adéquatement les soumissions avant l'échéance de 90 jours prescrits par l'article 1.5 dudit devis;

Considérant l'article 1.23 du devis qui stipule que la « Ville se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions reçues et faire, si elle le juge à propos, une nouvelle demande de soumissions, le tout sans que la Ville soit tenue responsable envers les Soumissionnaires » :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Il est résolu :

1. D'annuler l'appel d'offres sur invitation INV2013-06 et ainsi, ne pas tenir compte des soumissions reçues;
2. De retourner les enveloppes reçues, non ouvertes, aux soumissionnaires;
3. D'autoriser la Ville à procéder à un nouvel appel d'offres, le cas échéant;
4. D'autoriser le directeur général par intérim et/ou le directeur du Service juridique et greffier, M^e Sylvain Déry ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la Mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

14. 029-01-14 Autorisation de lancement d'appels d'offres

Considérant que la Ville doit renouveler certains contrats et procéder au lancement de divers appels d'offres en lien avec le Plan Triennal d'Immobilisations (PTI);

Considérant que les contrats et les projets cités ci-dessous devront être renouvelés et/ou lancés d'ici le mois de juillet :

Sur la proposition de M. le conseiller Charles Durocher.

Appuyé par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

1. D'autoriser le directeur général par intérim à procéder, au cours des prochaines semaines, au lancement des demandes de prix et/ou d'appels d'offres, relativement au :
 - a) Service de première ligne (avocat);
 - b) Fourniture de matériaux granulaires, saison estivale;
 - c) Coupe de bordures de rues;
 - d) Contrôle de la végétation - étangs aérés;
 - e) Location d'une niveleuse;
 - f) Fourniture de vêtements pour le Service des travaux publics;
 - g) Bouteilles d'analyse d'eau potable - journée de l'environnement;
 - h) Électricien pour les génératrices mobiles;
 - i) Réfection (pavage) de diverses routes;
 - j) Travaux au 1000, av. Sainte-Brigitte;
 - k) Pont sur le chemin du Moulin;
 - l) Aménagement d'un parc de quartier - rue Bellevue;
 - m) Achat d'équipements pour le Service des travaux publics et le Service de la sécurité publique;
 - n) Fourniture d'un panneau d'affichage;
 - o) Fourniture de câblage et mise en ligne pour webdiffusion des séances du conseil municipal;
 - p) Mise en vente de divers lots, secteur des Monardes;
 - q) Mise en vente de la maison au 2, rue de la Fabrique;
 - r) Vérification comptable.
2. D'autoriser le directeur général par intérim et/ou le directeur du Service juridique et greffier, M^e Sylvain Déry ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Autorisation de signatures

15. 030-01-14 Autorisation de signatures – Contrats de service des professeurs des activités de loisirs pour l'hiver 2014

Considérant les nombreuses activités offertes dans le cadre de la programmation des loisirs pour l'hiver 2014 et le nombre suffisant d'inscriptions pour la réalisation de ces activités :

Sur la proposition de M. le conseiller Alain Dufresne.

Appuyé par Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

1. D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon, à procéder à la signature des contrats de services avec les contractants suivants, pour l'animation des activités de loisirs de la programmation d'hiver 2014 :

Activités	Contractants
Baladi	Anabelle Beaudoin
Ballet classique et mini-cheer	École de danse Dance-Teen-y
Boxe	Jimmy Laprise
Cardio-Boxe	Pierre-Luc Cloutier
Conversation anglaise	Kathryn Franck
Entraînement plein air	Karine Giguère
Gymnastique	Chantal Paquet
Hockey sur glace	Micheal Hayes
Karaté	Studios Unis d'autodéfense NDL
Piano	Ariane Nantel
Poterie	Estelle Dezauziers
Yoga	Jocelyne St-Onge

2. Que les contractants s'engagent à respecter le contrat qui leur est applicable;
3. D'autoriser le directeur général par intérim et/ou le directeur du Service juridique et greffier, M^e Sylvain Déry ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. 031-01-14 **Autorisation de signatures – Demande de subvention pour la Fête de la pêche**
-

Considérant qu'une demande de subvention sera déposée dans le cadre du *Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau* au *Ministère des Ressources naturelles* (MRN) relativement à la Fête de la pêche;

Considérant que Mme Caroline Parent est responsable de la réalisation de la Fête de la pêche 2014 :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Appuyé par M. le conseiller Alain Dufresne.

Il est résolu :

1. D'autoriser Mme Caroline Parent, coordonnatrice à la programmation au Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, à signer les documents relatifs à la Fête de la pêche 2014 et à agir au nom de la Ville pour ce projet.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Ressources humaines

17. 032-01-14 **Embauche de M. Denis Larochelle au poste d'opérateur journalier saisonnier**
-

Considérant les besoins en ressources humaines du Service des travaux publics :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Appuyé par Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

1. De procéder à l'embauche de M. Denis Larochelle au poste d'opérateur journalier, saisonnier, selon les dispositions de la *Convention collective des Cols bleus (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4944)* qui lui sont applicables;
2. Que cette embauche soit conditionnelle à une période de probation, conformément à la *Convention collective des Cols bleus (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4944)*;
3. D'autoriser le directeur général par intérim et/ou le directeur du Service juridique et greffier, M^e Sylvain Déry ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

18. 033-01-14 Prolongation du contrat de M. Serge Demers, directeur général par intérim

Considérant la Résolution 624-12-13 et la Résolution 629-12-13 :

Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Appuyé par Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

1. De prolonger le mandat de M. Serge Demers, directeur général par intérim;
2. De reconduire son contrat de travail, et ce, pour une période indéterminée;
3. D'autoriser la mairesse, Mme Wanita Daniele et/ou le directeur du Service juridique et greffier, M^e Sylvain Déry ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

19. 034-01-14 Congédiement de M. Gaétan Bussièrès

Considérant que M. Gaétan Bussièrès a délibérément retenu ou caché de l'information à la mairesse et aux conseillers municipaux;

Considérant son manque de collaboration;

Considérant son manque de franchise;

Considérant la mauvaise gestion de M. Gaétan Bussièrès par le fait, entre autres, qu'il a autorisé des modifications rétroactives et déraisonnables des conditions de travail des cadres, alors que la Ville était en situation anticipée de déficit budgétaire;

Considérant son insubordination;

Considérant qu'il s'est placé dans une situation de conflits entre son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions, notamment dans l'attribution de ses propres conditions de travail;

Considérant qu'il a délibérément soustrait ou détruit des informations, des documents ou des courriels appartenant à la Ville et qui étaient contenus dans l'ordinateur fourni par la Ville;

Considérant qu'il a manqué de loyauté envers les membres du conseil actuel;

Considérant qu'il n'a pas fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions;

Considérant qu'il a autorisé des dépenses de formation pour des cadres ainsi que pour lui-même contrairement aux dispositions des contrats autorisés par le conseil municipal et contrairement à la politique de rétention des employés;

Considérant que, le 12 mars 2012, M. Gaétan Bussièrès s'est fait constituer illégalement un fond rétroactif en prévision de son départ;

Considérant que, le 10 septembre 2012, M. Gaétan Bussièrès a fait illégalement transformer, sur sa recommandation, ce fond de départ en salaire non versé, lequel représentait alors un montant de 44 700,03 \$;

Considérant que la Ville ne lui devait alors aucune somme en salaire non versé;

Considérant que, le 10 septembre 2012, il a alors induit en erreur le conseil municipal sur le bien-fondé et la nature du versement de cette somme de 44 700,03 \$;

Considérant que, sur la base de cette somme de 44 700,03\$, il s'est fait verser sans droit, dans son fond de pension et en salaire (ajustement relatif au solde non cotisable de son régime de retraite) une somme supplémentaire de 4 023,30 \$;

Considérant alors qu'il a reçu sans droit, en 2012, une somme totalisant 48 723,33 \$;

Considérant que, le 17 juillet 2012, il a signé une entente modifiant ses conditions de travail alors que ni cette entente, ni la modification de ses conditions de travail n'avaient été préalablement autorisées par résolution du conseil municipal;

Considérant que, par cette entente signée sans droit, il s'est alors fait attribuer illégalement une allocation annuelle de fonction de 6 500,00 \$ et qu'il a également fait augmenter son allocation mensuelle d'utilisation de son véhicule personnel;

Considérant qu'il s'est fait transférer la somme de 6 500,00 \$ lors de sa paye de fin juillet 2012, alors que le conseil municipal n'avait jamais entériné le contenu de l'entente du 17 juillet 2012;

Considérant que, le 4 octobre 2013, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a reçu une facture de M. Pierre Vallée pour une somme de 1 980,00 \$ pour la rémunération relative à certains comités;

Considérant que M. Gaétan Bussièrès a ordonné à une employée de la Ville que cette facture n'apparaisse pas sur les effets présentés au conseil municipal à la séance de novembre 2013 et ce, en vue de cacher cette dernière;

Considérant que, pour ce faire, M. Gaétan Bussièrès a ordonné à cette employée de supprimer cette facture du système comptable même si celle-ci avait été saisie dans le module des comptes à payer;

Considérant que, par la suite, M. Gaétan Bussièrès a avisé cette employée que M. Pierre Vallée renonçait maintenant à recevoir la somme de 1 980,00 \$ pour sa présence à certains comités;

Considérant que M. Gaétan Bussièrès a refusé de fournir à la mairesse toutes les factures et les documents qu'elle avait demandés se rapportant au contrat de M. Pierre Vallée afin qu'elle puisse faire la lumière dans cette affaire et éclairer le conseil municipal;

Considérant que M. Gaétan Bussièrès a autorisé, sans adoption d'une résolution du conseil municipal, un contrat à une entreprise de service dans le but avoué d'instaurer sur les médias, les moteurs de recherches, les médias sociaux, les forums de discussion ou sur toute autre plateforme d'information ou d'échanges, un système visant à espionner quotidiennement les citoyens de Sainte-Brigitte-de-Laval, aux frais des contribuables, et ce, afin de permettre éventuellement à certains employés ou cadres de poursuivre des citoyens aux frais de la Ville;

Considérant que M. Gaétan Bussièrès a requis que le montant initial de ce contrat soit abaissé et soit porté à 14 999,00 \$ afin d'éviter l'adoption d'une résolution du conseil municipal et dans le but de dissimuler cette information au public;

Considérant que M. Gaétan Bussièrès n'a pas respecté les dispositions réglementaires en matière de gestion contractuelle dans l'attribution de ce contrat;

Considérant que, ce faisant, M. Gaétan Bussièrès a manqué de transparence à l'égard des citoyens;

Considérant que, le 9 septembre 2013, M. Gaétan Bussièrès s'est illégalement fait attribuer de nouvelles conditions salariales par l'adoption du contrat ECH01-12 et de l'avenant AV-ECH01-12A lesquels n'avaient aucunement été portés à la connaissance des membres du conseil municipal avant leur adoption;

Considérant l'expérience du directeur général, sa position hiérarchique de cadre supérieur, la gravité objective des gestes qui sont reprochés et le fait que sa fonction exige une confiance totale entre lui, son employeur et ses employés;

Considérant que les agissements de M. Gaétan Bussièrès en l'espèce ne peuvent être justifiés par aucun motif valable, ont été volontaires, prémédités et répétés à plusieurs reprises;

Considérant que les gestes reprochés sont susceptibles de porter une atteinte grave à la réputation de l'employeur et entraînent la rupture définitive du lien de confiance nécessaire à la bonne administration d'une organisation municipale performante;

En conséquence,

Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Appuyé par Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

1. Que le présent préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. Que M. Gaétan Bussièrès, jusqu'alors directeur général et trésorier adjoint, soit, à compter de ce jour et par la présente résolution, congédié pour fautes graves, illégalités et rupture définitive du lien de confiance entre lui et son employeur;
3. Que la présente résolution soit signifiée à M. Gaétan Bussièrès en conformité avec les dispositions de la Loi;
4. D'autoriser la mairesse, Mme Wanita Daniele et/ou le directeur général par intérim à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Vote contre : M. le conseiller Louis-Georges Thomassin

Adoptée à la majorité des conseillers

Divers

20. 035-01-14 Adoption de la refonte du calendrier de conservation des documents

Considérant l'article 6 de la *Loi sur les archives*, L.R.Q., c. A-21.1, stipulant que tout organisme public doit adopter une politique de gestion de ses documents actifs et semi-actifs;

Considérant l'article 7 de la *Loi sur les archives*, L.R.Q., c. A-21, prévoyant qu'une ville doit adopter et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

Considérant que le dernier calendrier de conservation de la Ville a été adopté en 1989;

Considérant les nouvelles règles de conservation de documents produites dans le calendrier de conservation en 2013 :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Appuyé par M. le conseiller Alain Dufresne.

Il est résolu :

1. D'adopter la refonte du calendrier de conservation des documents;
2. D'autoriser l'archiviste, M. Vincent Hardy, à transmettre la refonte du calendrier de conservation à la *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* pour approbation;
3. D'appliquer le calendrier de conservation des documents lorsqu'il sera approuvé par la *Bibliothèque et archives nationales du Québec*;
4. D'autoriser le directeur général par intérim et/ou le directeur du Service juridique et greffier, M^e Sylvain Déry ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Document déposé : DOC-14-01-14

21. 036-01-14 **Autorisation à Roche Ltée – Demande de certificat d'autorisation (CA) pour le remplacement et la réhabilitation de la conduite le long de la Rivière Richelieu**

Considérant que la firme *Roche Ltée* a été mandatée par la Ville pour préparer les plans et devis, les documents d'appels et la surveillance des travaux dans le cadre du remplacement et de la réhabilitation de diverses conduites sanitaires;

Considérant qu'une partie de ces travaux se feront le long de la rivière Richelieu;

Considérant qu'il faut produire une demande d'autorisation auprès du *Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs* (MDDEP) :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Appuyé par Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

1. D'autoriser la firme *Roche Ltée* à remplir pour et au nom de la Ville la demande d'autorisation auprès du *Ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs* (MDDEP) en lien avec ce projet;
2. De confirmer l'engagement à transmettre au *Ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs* (MDDEP), au plus tard 60 jours suivant la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
3. De transmettre, au moment de la demande d'autorisation, un chèque à l'ordre du *Ministère des finances et de l'Économie du Québec* au montant de 553,00 \$;
4. D'autoriser le directeur général par intérim et/ou le directeur du Service juridique et greffier, M^e Sylvain Déry ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

22. 037-01-14 **Nomination de M. Serge Demers à titre de responsable de l'accès à l'information**

Considérant que la mairesse est, en principe, en charge de l'accès aux documents;

Considérant que la mairesse souhaite déléguer cette fonction à M. Serge Demers, directeur général par intérim;

Considérant l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., c. A-2.1 :

Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Appuyé par M. le conseiller Alain Dufresne.

Il est résolu :

1. De nommer M. Serge Demers, directeur général par intérim, à titre de responsable de l'accès aux documents et renseignements personnels;
2. Qu'un avis soit transmis à la Commission d'accès à l'information du Québec;
3. D'autoriser la mairesse, Mme Wanita Daniele, et/ou le directeur du Service juridique et greffier, M^e Sylvain Déry, ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. 038-01-14 **Création d'un comité relatif à la circulation routière**

Considérant le souhait du conseil municipal de mettre sur pied un comité chargé d'étudier et d'émettre des recommandations sur la problématique de la circulation routière, de la signalisation et de la sécurité routière sur le territoire de la Ville;

Considérant l'article 70 LCV :

Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Appuyé par M. le conseiller Charles Durocher.

Il est résolu :

1. De créer un comité relatif à la circulation routière;
2. De nommer sur ce comité :
 - Mme Marie-Ève Racine, conseillère du district 3;
 - M. Serge Demers, directeur général par intérim;
 - M. Claude Côté, directeur du Service de la sécurité publique;
 - M. Jean-François Guillot, directeur du Service de l'aménagement du territoire;
 - M. Christian Bilodeau, directeur du Service des travaux publics;
 - Un représentant de la Sûreté du Québec.
3. D'autoriser la mairesse, Mme Wanita Daniele, et/ou le directeur du Service juridique et greffier, M^e Sylvain Déry, ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Période de questions #2

24. 039-01-14 **Période de questions #2**

À 20 h 24, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 679-13 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal*,

abrogeant et remplaçant le Règlement 638-11.

La période de questions s'est terminée à 20 h 35.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Dispositions finales

25. 040-01-14 Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Appuyé par Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 36.

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

Andrée-Anne Turcotte
Greffière adjointe

¹ [Note au lecteur]

Mme la mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier, bien qu'avocat, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.